

Candidature à la coprésidence du Comité de partenaires du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme

COMITÉ DE PARTENAIRES EN CHARGE DU SOUTIEN RÉGIONAL ET PAR PAYS

Contexte

Depuis 1998, le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, anciennement baptisé « Roll Back Malaria » (qui signifie « Faire reculer le paludisme ») joue un rôle central dans la lutte mondiale contre le paludisme. Ces vingt dernières années ont été marquées par des progrès considérables dans la réduction de la maladie et dans l'élimination du paludisme.

Depuis 2000, en travaillant de façon solidaire dans le cadre d'un partenariat mondial, nous avons réalisé des progrès historiques dans la lutte contre le paludisme, sauvant environ 7,6 millions de vies, prévenant plus d'1,5 milliard de nouvelles infections par le paludisme et mettant le monde sur la voie pour en finir avec cette maladie une fois pour toutes. Le travail du Partenariat RBM, en tant que plate-forme mondiale et multisectorielle de coordination des actions contre le paludisme, sera déterminant pour atteindre les étapes et objectifs ambitieux de réduction et d'élimination du paludisme pour 2025 et 2030, ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD).

Présentation des Comités de partenaires

Les Comités de partenaires de RBM ont vocation à officialiser, consolider et amplifier les priorités du Partenariat, à savoir le plaidoyer, la mobilisation de ressources et le soutien régional et par pays. Le travail de ces Comités de partenaires doit s'aligner sur les priorités définies dans la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 et le document-cadre Action et investissement pour vaincre le paludisme de 2016 à 2030 (AIM), ainsi que sur la stratégie du Partenariat, son budget et ses plans de travail annuels.

La direction de chaque Comité de partenaires doit être composée de deux coprésidents (des personnes dont la candidature est proposée et sélectionnées parmi les partenaires de RBM), recevant le soutien d'un responsable du Comité de partenaires employé par le Secrétariat de RBM.

Voici la liste des Comités de partenaires de RBM :

- Plaidoyer et mobilisation des ressources
- Soutien régional et par pays
- Communications stratégiques

Vous trouverez plus d'informations sur les Comités de partenaires de RBM [ici](#).

Objectif du Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays

Le Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays (CRSPC) a pour mission de fournir une plate-forme permettant d'impliquer la communauté du Partenariat RBM dans la coordination du soutien apporté aux pays et aux régions alors qu'ils exécutent leurs programmes de mise en œuvre du contrôle et de l'élimination du paludisme. Ce soutien sera adapté aux besoins et aux capacités existantes dans chaque région et pays.

Éligibilité

Toute personne travaillant ou ayant une expérience significative dans le domaine de la santé mondiale et/ou du développement, y compris les secteurs public et privé, et qui adhère à la vision du Partenariat RBM est éligible au rôle de coprésident·e d'un Comité de partenaires. Les coprésidents doivent être des chefs de file éminents de la communauté mondiale de la lutte contre le paludisme et/ou des personnes en mesure d'assurer de manière constante la mobilisation des ressources nécessaires aux mécanismes du Partenariat ou aux efforts mondiaux de lutte contre le paludisme.

Coprésident·e du Comité de partenaires : Rôle et responsabilités

Description du rôle

Le·a coprésident·e du Comité de partenaires joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du Partenariat RBM. En prenant la direction d'un Comité de partenaires, les coprésidents contribuent à la mission globale et apportent un haut niveau d'expertise dans le domaine pertinent pour le Comité de partenaires.

Principales responsabilités

En règle générale, les responsabilités suivantes incombent aux coprésidents :

- ✓ En collaboration avec le Responsable du Secrétariat concerné et le PDG, élaborer des budgets et plans de travail à soumettre à l'approbation du conseil d'administration du Partenariat. Le plan de travail indique les priorités stratégiques visées et la manière dont les résultats sont mesurés et communiqués au conseil d'administration du Partenariat.
- ✓ Il est envisagé que le Partenariat RBM prenne à sa charge le financement des plans de travail du Comité de partenaires. Dans les cas où des lacunes existent, les coprésidents du Comité de partenaires travaillent avec les Partenaires concernés, le Secrétariat et le conseil d'administration du Partenariat pour mobiliser les finances et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des priorités du Comité de partenaires.
- ✓ Réunir les flux d'activité suivant les besoins pour l'exécution des plans de travail convenus entre les membres du Comité des partenaires, en veillant à une représentation géographique équilibrée, à des compétences et expériences pertinentes et aux capacités/engagement en temps.
- ✓ Travailler avec le Responsable du Secrétariat concerné pour faire progresser la mise en œuvre des plans de travail approuvés par le Groupe de pilotage du Comité de partenaires.
- ✓ Faire rapport annuellement au conseil d'administration du Partenariat sur l'avancement des plans de travail approuvés, ou plus fréquemment si le conseil d'administration du Partenariat le demande.
- ✓ Consacrer suffisamment de temps à la fonction de coprésidence pour permettre la mise en œuvre réussie des plans de travail approuvés par le conseil d'administration.

Exigences

Le·a coprésident·e du Comité de partenaires doit répondre aux exigences suivantes :

- ✓ Être capable de solliciter les contributions d'un large éventail de parties prenantes et de faire

en sorte d'en tenir compte dans les discussions du Comité des partenaires et du Groupe de pilotage.

- ✓ Être capable de diriger et de gérer un groupe de personnes d'horizons divers, en veillant au maintien d'échanges francs et à l'écoute de toutes les opinions.
- ✓ Posséder d'excellentes compétences en communication et d'antécédents de communication écrite et orale liée à la santé mondiale.
- ✓ Être capable de travailler efficacement avec le Secrétariat, notamment à comprendre les principes financiers de base.
- ✓ Posséder un haut degré d'expertise dans le domaine du Comité de partenaires concerné.
 - o Avoir une expérience notable à coordonner les efforts de soutien à l'élaboration et à la validation de stratégies de contrôle et d'élimination du paludisme qui sont techniquement solides, réalisables et dirigées par les pays.
 - o Avoir de l'expérience en matière d'accès et de mobilisation des ressources au niveau des pays.
 - o Avoir l'expérience et des connaissances approfondies du processus du Fonds mondial de demande de financement présentée à l'aide d'une note conceptuelle et d'autres demandes d'investissement.
 - o Avoir une expérience dans la fourniture d'un soutien à la mise en œuvre pour les entités régionales et par pays de manière proactive et réactive.
 - o Avoir une expérience dans le suivi, l'évaluation et le traçage.
 - o Bien comprendre le paludisme et le contexte de développement dans son ensemble, y compris les systèmes de santé, la préparation aux pandémies et le changement climatique et la santé.

En outre, les coprésidents du Comité de partenaires doivent être des personnes d'une intégrité et d'une éthique personnelles considérables et démontrer un engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité, y compris une expérience avérée dans le respect des principes d'appropriation par les pays.

Pour aider à assurer la continuité et une connaissance préalable du Comité des partenaires, il est préférable que les propositions de candidature au rôle de coprésident·e du Comité de partenaires émanent de membres du groupe de pilotage du CRSPC ou de membres actifs du CRSPC.

Conditions de service des coprésidents du Comité de partenaires

Les Coprésidents du Comité de partenaires exercent un mandat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable une fois, à compter de leur entrée en fonction. Dans toute la mesure du possible, les mandats des Coprésidents sont échelonnés.

Après deux mandats consécutifs, un·e coprésident·e ne peut être reconduit·e qu'après une interruption de service d'au moins trois ans.

Le conseil d'administration du Partenariat peut révoquer un·e coprésident·e avant la fin de son mandat dans des circonstances extrêmes lorsqu'il juge que le·a coprésident·e n'est pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités.

Engagement en temps des coprésidents du Comité de partenaires

Les coprésidents doivent être en mesure de consacrer suffisamment de temps à ce rôle important du Partenariat, assez pour permettre la mise en œuvre complète des plans de travail

convenus, la coordination efficace du Comité des partenaires et la participation aux réunions des parties prenantes concernées. Bien que cet engagement en temps puisse varier en fonction des besoins du Comité, il devrait s'élever à au moins 25 % d'un ETP.

Les coprésidents du Comité de partenaires sont des rôles volontaires et non rémunérés, assumés par des personnes sélectionnées au nom du Partenariat. On s'attend toutefois à ce que chaque Comité dispose de fonds pour couvrir les frais de déplacement associés au travail des partenaires qui ne sont pas capables de les financer eux-mêmes.

Pour les candidats occupant un emploi à temps plein, une lettre de confirmation de leur candidature et de leur engagement en temps sera requise de la part de leur employeur avant d'en proposer la candidature.

Processus de proposition de la candidature et de sélection des coprésidents du Comité de partenaires

À l'issue d'une vacance, un·e coprésident·e est maintenant sélectionné·e pour un mandat de trois ans dans le cadre d'un processus ouvert et transparent conformément au Règlement intérieur de RBM.

Des propositions de candidature de tiers et des présentations de sa propre candidature pour ce rôle de coprésident·e sont maintenant sollicitées à l'aide du formulaire de candidature ci-dessous. Les partenaires de RBM peuvent proposer des candidats. Toute personne est encouragée à présenter sa propre candidature si elle possède les compétences et l'expérience requises et est disposée à consacrer le temps nécessaire.

Lors de la proposition de candidature, toutes les personnes et tous les partenaires qui proposent un candidat doivent s'assurer que les critères ci-dessus sont dûment pris en compte et que tous les candidats :

- Acceptent que leur nom soit proposé.
- Sont prêts à siéger au Comité de partenaires et à assister à toutes les réunions en personne, par vidéoconférence ou téléconférence.
- Reconnaissent que leur candidature n'est que proposée et que la sélection du·de la coprésident·e du Comité de partenaires est soumise aux recommandations du Comité de partenaires et à l'approbation du conseil d'administration du Partenariat.

Informations supplémentaires

Des renseignements détaillés sur les termes de référence du Comité des partenaires, les procédures opérationnelles habituelles et le Règlement intérieur du partenariat sont disponibles sur le site endmalaria.org.

- Règlement intérieur de RBM
- Procédures opérationnelles habituelles de RBM : Comités de partenaires
- TDR du CRSPC

Toute question concernant le processus de proposition de candidature ou tout autre aspect de la sélection du·de la coprésident·e du Comité de partenaires du CRSPC doit être adressée aux affaires du conseil d'administration de RBM à BoardAffairs@endmalaria.org .

Formulaire de candidature au rôle de coprésident·e du Comité de partenaires

Des propositions de candidature de tiers et des présentations de sa propre candidature sont sollicitées pour remplir ce rôle de coprésident·e. Veuillez remplir les sections ci-dessous en un maximum de 6 pages.

Personne qui propose la candidature :

Nom :		
Position actuelle et affiliation organisationnelle :		
Coordonnées :	E-mail :	
	Téléphone :	

Personne désignée (ou autodésignée) par la candidature :

Nom :		
Position actuelle et affiliation organisationnelle :		
Lieu :		
Coordonnées :	E-mail :	
	Téléphone :	

Pour les personnes dont la candidature est proposée par autrui, les candidats :

1. <i>Acceptent-ils que leur nom soit proposé ?</i>	Oui / Non
2. <i>Sont-ils prêts à assumer la coprésidence du Comité des partenaires conformément aux engagements en temps décrits ?</i>	Oui / Non / Je ne sais pas
3. <i>Sont-ils prêts à présenter une lettre de soutien qui le confirme de la part de leur employeur ?</i>	Oui / Non / Je ne sais pas

Brève biographie

Veuillez fournir un bref résumé de l'expérience professionnelle pertinente du·de la candidat·e, y compris son éventuelle implication dans le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme.

--

Preuve de la capacité du/de la candidat·e à satisfaire aux exigences générales en matière de compétences

Tout·e candidat·e au poste de coprésident·e (tel qu'il est visé dans le Règlement intérieur de RBM) doit démontrer les compétences générales suivantes.

Veillez fournir des preuves des compétences et de l'expérience du/de la candidat·e par rapport à chacun des critères énoncés.

Expérience et compétences	Oui / Non	Brève explication de la façon dont le/a candidat·e démontre cette expérience /ces compétences
<i>Comprendre parfaitement le paludisme et le contexte du développement dans son ensemble.</i>	Oui / Non	
<i>Être capable de solliciter les contributions d'un large éventail de parties prenantes et à veiller à les inclure dans les discussions du Groupe de pilotage.</i>	Oui / Non	
<i>Être capable de diriger et de gérer un groupe de personnes d'horizons divers, en veillant au maintien d'échanges francs et à l'écoute de toutes les opinions.</i>	Oui / Non	
<i>Posséder d'excellentes compétences en communication et d'antécédents de communication écrite et orale liée à la santé mondiale.</i>	Oui / Non	
<i>Être capable de travailler efficacement au sein d'une structure de partenariat décentralisée dans différents lieux et fuseaux horaires, y compris avec le Secrétariat de RBM de soutien</i>	Oui / Non	

Preuve de la capacité du/de la candidat·e à répondre aux exigences en matière de compétences du/de coprésident·e du Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays

Les compétences spécifiques suivantes doivent être démontrées par tout·e candidat·e au poste de coprésident·e du Comité de partenaires en charge du soutien régional et par pays.

Veillez fournir des preuves des compétences et de l'expérience du/de la candidat·e par rapport à chacun des critères énoncés.

Expérience et compétences	Oui / Non	Brève explication de la façon dont le·a candidat·e démontre cette expérience /ces compétences
<i>Au moins 10 ans d'expérience à coordonner les efforts de soutien à l'élaboration et à la validation de stratégies de contrôle et d'élimination du paludisme qui sont techniquement solides, réalisables et dirigées par les pays.</i>	Oui / Non	

Expérience et compétences	Oui / Non	Brève explication de la façon dont le·a candidat·e démontre cette expérience /ces compétences
<i>Au moins 10 ans d'expérience en matière d'accès aux ressources et de mobilisation au niveau des pays.</i>	Oui / Non	
<i>De l'expérience et des connaissances approfondies du processus du Fonds mondial de demande de financement présentée à l'aide d'une note conceptuelle et d'autres demandes d'investissement.</i>	Oui / Non	
<i>Compréhension approfondie et engagement récent avec les travaux du CRSPC de RBM ou de l'ancien groupe de travail sur l'harmonisation.</i>	Oui / Non	
<i>Expérience dans la fourniture d'un soutien à la mise en œuvre pour les entités régionales et par pays de manière proactive et réactive.</i>	Oui / Non	

Synthèse

Veillez fournir une synthèse concise des raisons pour lesquelles vous pensez que la personne dont vous proposez la candidature correspond bien au poste de coprésident·e du Comité de partenariat :

Références

Veillez fournir les coordonnées de 1 à 2 références supplémentaires à l'appui de la candidature proposée.

		Référent 1	Référent 2 (Obligatoire en cas de présentation de sa propre candidature)
Nom :			
Position actuelle et affiliation organisationnelle :			
Coordonnées :	E-mail :		
	Téléphone :		

Soumission

Les formulaires de candidature remplis sont à renvoyer aux Affaires du conseil d'administration de RBM à BoardAffairs@endmalaria.org.